

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 379**22 mai 2001****SOMMAIRE**

A+P Kieffer Omnitec, S.à r.l., Luxembourg	18160	Eurinvest S.A.H., Luxembourg	18184
Almasa Holding S.A., Luxembourg	18185	Eurocomptes S.A., Luxembourg	18174
Altex S.A.H., Luxembourg	18188	European and International Traders S.A., Luxem- bourg	18173
B. Montalsaint S.A., Luxembourg	18181	European Technical Trading S.A., Bridel	18173
BGP S.A., Bertrange	18181	Eurotrust S.A., Luxembourg	18168
Blue Valley S.A., Luxembourg	18181	Ewen Victor & Fils, S.à r.l., Helmdange	18169
British Financial Group S.A.H., Luxembourg	18190	Fidelity Funds II, Sicav, Luxembourg	18185
Capital International Fund, Sicav, Luxembourg	18177	Financière 07 S.A.H., Luxembourg	18187
Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Luxembourg	18150	Finer S.A.H., Luxembourg	18183
Cogepa S.A.H., Luxembourg	18182	Générale Frigorifique Européenne S.A., Luxem- bourg	18183
Cogest S.A.H., Luxembourg	18186	Härfondatioun, Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle (INCCI), Luxembourg	18147
Commercial Investment Cadiz, S.à r.l., Luxem- bourg	18158	Härfondatioun, Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle (INCCI), Luxembourg	18148
Commercial Investment Cadiz, S.à r.l., Luxem- bourg	18160	I.A.I. Holding S.A., Luxembourg	18179
Commercial Investment Manregalery, S.à r.l., Lu- xembourg	18161	Icomi Investment S.A. Holding, Luxembourg	18180
Commercial Investment Manregalery, S.à r.l., Lu- xembourg	18163	Ifonas Holding S.A., Luxembourg	18179
Commercial Investment Terragalery, S.à r.l., Lu- xembourg	18163	Immo AQ S.A., Aspelt	18182
Commercial Investment Terragalery, S.à r.l., Lu- xembourg	18165	Induno S.A., Luxembourg	18180
Cordius Index S.A., Bruxelles	18177	International Property Fund, Sicav, Luxembourg	18187
De Luxe Holding S.A., Luxembourg	18174	Interval S.A.H., Luxembourg	18178
De Luxe Holding S.A., Luxembourg	18174	J.P.G., S.à r.l., Frisange	18165
Deseret Adventure S.A., Luxembourg	18184	L.H.F. S.A.H., Luxembourg	18190
Deseret S.A.H., Luxembourg	18184	Labmed S.A., Luxembourg	18177
DML Holding S.A., Luxembourg	18146	Lamas Participations S.A., Luxembourg	18183
DML Holding S.A., Luxembourg	18146	Lidl Belgium GmbH & Co. KG, Neckarsulm	18158
E.C. Pharma (Holdings) S.A., Luxembourg	18171	Lloyds TSB International Portfolio, Sicav, Luxem- bourg	18175
Edelwhite S.A.H., Luxembourg	18178	LSP, Light Shadow Production S.A., Oberanven	18192
Electricité Jules Sauer, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	18146	Luxempart S.A., Luxembourg	18188
Environmental Implementations Holding S.A., Lu- xembourg	18175	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg	18185
EP S.A., Luxembourg	18175	Maesch Holding S.A., Larochette	18170
Erdmann Trust S.A.H., Luxembourg	18180	Maesch Holding S.A., Larochette	18171
EUFICO, European Financial Company S.A.H., Lu- xembourg	18191	Marite Holding S.A., Luxembourg	18178
		Masai S.A.H., Luxembourg	18182
		Metals Finance Holding S.A., Luxembourg	18191

Metro International S.A., Bertrange.....	18192	Sovim S.A., Luxembourg	18180
Millicom International Cellular S.A., Bertrange ..	18190	Star of Bethlehem S.A., Luxembourg.....	18167
Noch Mal Eins A.G., Luxembourg.....	18186	Stern Development S.A.H., Luxembourg.....	18191
Nouvelle Espaces Verts Luxembourgeois, S.à r.l., Bertrange	18175	Subtitling International (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	18167
Novolux S.A., Luxembourg	18189	Sun Ice S.A., Luxembourg	18188
Novomir S.A., Luxembourg.....	18179	TAOR, Technology Audio Organisation Research, Luxembourg	18167
Placinvest S.A.H., Luxembourg.....	18187	Texanox Lux S.A.H., Luxembourg	18191
Sicar S.A.H., Luxembourg	18178	The New Star Global Fund, Sicav, Luxembourg ..	18149
Soceurfin S.A.H., Luxembourg	18182	The Triple-R-Company S.A., Larochette	18172
Société de Financement de la Route Tahoua- Arlit S.A.H., Luxembourg	18189	The Triple-R-Company S.A., Larochette	18173
Société Européenne de Communication S.A., Bertrange	18189	Tramacor S.A., Luxembourg.....	18186
Socofigest Investment S.A., Strassen	18183	Unirec S.A.H., Luxembourg.....	18186
Soleil International S.A., Luxembourg	18161	Valias S.A., Larochette	18168
Soludec Development, S.à r.l., Strassen.....	18165	Valias S.A., Larochette	18169
Soludec S.A., Strassen	18165	Westbra S.A., Luxembourg	18167

ELECTRICITE JULES SAUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, 9, am Gronn.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE JULES SAUER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(66398/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

DML HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 36.021.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

DML HOLDING S.A.

Signature

(66389/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

DML HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 36.021.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} avril 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 110.000.000,- est converti à EUR 2.726.828,77 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 2.726.900,-, représenté par 1.100 actions d'une valeur nominale de EUR 2.479,- chacune. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent vingt-six mille neuf cents euros (EUR 2.726.900,-), représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 2.479,-) chacune.»

Pour la société

DML HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66390/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

**HÄRZFONDATIOUN, INSTITUT NATIONAL DE CHIRURGIE CARDIAQUE
ET DE CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE (INCCI).**

Siège social: Luxembourg.

L'an deux mille, le six décembre, dans l'une des salles du CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni:

Le Conseil d'Administration de la fondation dénommée INSTITUT NATIONAL DE CHIRURGIE CARDIAQUE ET DE CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE (INCCI) FONDATION, en abrégé HÄRZFONDATIOUN, ayant son siège statutaire à Luxembourg, constituée par acte notarié du 12 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association du 7 octobre 1997, numéro 551, dont les statuts ont été approuvés par arrêté grand-ducal du 2 juin 1997.

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de Monsieur Henri Beck, secrétaire général honoraire de la Ville de Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que tous les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués à la présente réunion par des convocations contenant l'ordre du jour en date du 1^{er} décembre 2000.

Les membres du Conseil d'Administration présents ou dûment représentés sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration sont présents ou dûment représentés et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

Le conseil d'Administration décide de modifier les articles 7.1, 7.2., 7.3., 7.4., 8, 10, 11 et 14 comme suit:

Art. 7.1. La Fondation est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un conseil d'administration. Chaque établissement hospitalier non spécialisé et indépendant en activité au Grand-Duché de Luxembourg peut y être représenté par un membre. Si un ou plusieurs établissements hospitaliers fusionnent ou forment dans les faits un groupement à gestion commune, les établissements concernés ne pourront plus être représentés que par un seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration à la date du 6 décembre 2000 sont les suivants:

- Monsieur Henri Beck, secrétaire général honoraire de la Ville de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1345 Luxembourg, 17, rue F. Clément.
- Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2267 Luxembourg, 16, rue d'Orange.
- Docteur Danielle Hansen-Koenig, docteur en médecine, directeur de la Santé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2176 Luxembourg, 14, rue Nicolas Margue,
- Docteur André Kerschen, docteur en médecine, directeur du CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2267 Luxembourg, 8, rue d'Orange.
- Monsieur Paul Mousel, avocat, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8855 Bertrange, 13, rue de Dippach.
- Docteur Georg Wendt, chirurgien, de nationalité allemande, demeurant à L-6988 Hostert, 4, rue J.-P. Kommes.

Art. 7.2. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président pour 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2001. Le premier président est élu sur proposition du CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG, le premier vice-président sur proposition de la CLINIQUE STE ELISABETH. Pour la deuxième période de 3 ans, et ainsi de suite, le droit de proposition est inversé.

Le conseil s'adjoit un secrétaire administratif et il peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

Art. 7.3. La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de 6 ans, à partir du 1^{er} janvier 2001 pour le premier mandat. Le mandat est renouvelable.

Art. 7.4. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant pour quelque cause que ce soit, l'établissement hospitalier qui l'a désigné pourra désigner un nouvel administrateur. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige, et au moins deux fois par an sur invitation de son président ou à la demande de deux administrateurs au moins au lieu indiqué dans les avis de convocation. Il ne peut délibérer valablement que si deux au moins de ses membres dont le président ou le vice-président sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration délègue par règlement général et/ou par décisions spécifiques une partie de ses pouvoirs de gestion journalière à un bureau exécutif composé de son président, de son vice-président et de deux autres de ses membres. Le bureau exécutif se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige, et au moins six fois par an sur invitation de son président ou à la demande de deux de ses membres au moins au lieu indiqué dans les avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les réunions du conseil et du bureau exécutif. En son absence, ses fonctions sont assumées par le vice-président, sinon le doyen d'âge. En cas d'égalité des voix, celle de celui qui préside la réunion est prépondérante. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Toutefois, les décisions relatives aux points suivants nécessitent l'accord du CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG et de la CLINIQUE STE ELISABETH

- l'amendement ou la résiliation de contrats et de conventions signés avant le 31 décembre 2000,
- contrats et conventions signés avec le CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG et/ou la CLINIQUE STE ELISABETH.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans des procès-verbaux à signer par deux administrateurs et insérés dans un registre spécial.

Art. 10. La Fondation n'est valablement engagée que par la signature de deux administrateurs, dont le président ou le vice-président, à moins d'une délégation spéciale avec l'accord du CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG et/ou de la CLINIQUE STE ELISABETH.

Art. 11. La Fondation est entourée d'un conseil scientifique d'accompagnement. Chaque hôpital représenté au conseil d'administration peut y être représenté par un médecin. L'INCCI y est représenté par ses médecins chefs de services. Pour une première période de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2001, le président du conseil d'accompagnement est le médecin chef de service, chef du service de chirurgie cardiaque de l'INCCI et le vice-président est le médecin chef de service, chef du service de cardiologie interventionnelle de l'INCCI. Pour la deuxième période de 3 ans, et ainsi de suite, les mandats de président et de vice-président sont inversés.

Le conseil scientifique d'accompagnement se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige sur invitation de son président, à la demande de deux de ses membres au moins ou à la demande du conseil d'administration au lieu indiqué dans les avis de convocation.

Le conseil scientifique d'accompagnement, qui peut s'adjoindre des experts, est consulté par le conseil d'administration sur toutes les questions relatives à l'orientation médicale de la Fondation, à l'engagement ou l'agrément de médecins, aux relations entre médecins et à la déontologie médicale, ainsi qu'à la surveillance et à l'évaluation de la qualité des soins donnés aux patients. Il a un rôle purement consultatif.

Tout membre du conseil scientifique d'accompagnement qui compromet les intérêts de la Fondation ou qui se rend coupable de manquements graves à son égard pourra être exclu du conseil scientifique d'accompagnement par le conseil d'administration.

Art. 14. Toute modification des statuts se fait sur décision du conseil d'administration prise à la majorité des deux tiers des voix, dont celles du représentant du CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG et de la CLINIQUE STE ELISABETH. Il en est de même pour la dissolution de la Fondation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement le point 5 de l'article 7 des statuts.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration actuellement en fonction restera en place jusqu'au moment où une majorité d'établissements hospitaliers non spécialisés et indépendants en activité au Grand-Duché de Luxembourg y sera représentée chacun par un membre.

A partir de ce moment les Cliniques de la CONGREGATION DES SOEURS DE SAINT-ELISABETH LUXEMBOURG et le CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG ne seront également plus représentés chacun que par un seul représentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H. Beck, P. Mousel, A. Kerschen, G. Wendt.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

La modification des statuts de la Fondation a été approuvée par arrêté grand-ducal du 30 mars 2001.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(28365/200/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

**HÄRZFONDATIOUN, INSTITUT NATIONAL DE CHIRURGIE CARDIAQUE
ET DE CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE (INCCI).**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

F. Baden.

(28366/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

**THE NEW STAR GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. THE JUPITER GLOBAL FUND).**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.590.

In the year two thousand and one, on the twenty-first of March.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of THE JUPITER GLOBAL FUN («the Company»), a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph Wagner on 17th September 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 22nd October 1999. The Articles of Incorporation of the Company were amended by a deed of the prenamed notary on 6th October 1999, published in the Mémorial of 28th October 1999, and by a deed of the prenamed notary on 10th December 1999, published in the Mémorial of 21st February 2000.

The meeting is presided over by Maryse Duffin, employée privée, residing in Waldbredimus.

The chairman appointed as secretary Anne Briot, employée privée, residing in Junglinster.

The meeting elected as scrutineer Julia Chapple, employée de banque, residing in F-Ottange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

I. That the extraordinary general meeting convened for 14th February 2001 could not validly deliberate for lack of quorum, and that the present extraordinary general meeting was reconvened by notices containing the agenda sent on 15th February 2001 to shareholders and published in the Mémorial, Luxemburger Wort and Tageblatt on 15th February 2001 and 5th March 2001.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That it appears from the attendance list that 20,788,024.626 shares of the 83,675,017.695 shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting;

IV. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

Change the name of the Company from THE JUPITER GLOBAL FUND into THE NEW STAR GLOBAL FUND, and amend Article one of the Articles of Incorporation of the Company accordingly, which shall therefore read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of THE NEW STAR GLOBAL FUND.»

Single resolution

The meeting decides with 20,579,705.374 votes in favour, and 208,319.256 votes against, to change the name of THE JUPITER GLOBAL FUND into THE NEW STAR GLOBAL FUND and to amend Article one of the Articles of Incorporation of the Company, which shall therefore read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of THE NEW STAR GLOBAL FUND.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable THE JUPITER GLOBAL FUND (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, en date du 17 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 22 octobre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire prénommé en date 6 octobre 1999, publié au Mémorial du 28 octobre 1999, et par acte du notaire prénommé en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial du 21 février 2000.

L'assemblée est présidée par Maryse Duffin, employée privée, demeurant à Waldbredimus.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne Briot, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Julia Chapple, employée de banque, demeurant à F-Ottange.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 14 février 2001 n'a pas pu délibérer valablement pour cause de manque de quorum, et que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé aux actionnaires le 15 février 2001 et publié au Mémorial, Luxemburger Wort et Tageblatt le 15 février 2001 et 5 mars 2001.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que 20.788.024,626 actions des 83.675.017,695 actions en circulation sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Que, suite à ce qui précède, l'assemblée est régulièrement constituée et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Changer le nom de la Société de THE JUPITER GLOBAL FUND en THE NEW STAR GLOBAL FUND, et modifier en conséquence l'Article premier des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination THE NEW STAR GLOBAL FUND.»

Résolution

L'assemblée décide avec 20.579.705,374 voix pour, et 208.319,256 voix contre, de changer la dénomination de THE JUPITER GLOBAL FUND en THE NEW STAR GLOBAL FUND et de modifier l'Article premier des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination THE NEW STAR GLOBAL FUND.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. Briot, J. Chapple, M. Duffin, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 mars 2001, vol. 417, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2001.

E. Schroeder.

(28328/228/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-2344 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the twentieth day of April.

Before us Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., a company existing under the laws of the State of California, United States of America, with its registered office at 333, South Hope Street, Los Angeles, California, CA 90071-1447, United States of America, represented by Gaston Juncker, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given on 19th April 2001.

2) CAPITAL INTERNATIONAL, INC. a company existing under the laws of the State of California, United States of America, with its registered office at 333, South Hope Street, Los Angeles, CA 90071-1447, United States of America, represented by Gaston Juncker, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given on 19th April 2001.

The proxy given, signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Art. 2. The Corporation is established for an undetermined duration. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The purpose of the Corporation is the administration and management of CAPITAL INTERNATIONAL NIP-PON FUND, a mutual investment fund (the «Fund») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided copropriorship interests in the Fund.

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units or shares of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of thirteenth March nineteen hundred and eighty-eight, governing collective investment undertakings.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred and fifty thousand United States Dollars (150,000 USD) consisting of one thousand and five hundred shares (1,500) shares in registered form with a per value of one hundred United States Dollars (100 USD) per share.

The shares have been subscribed as follows:

1) CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., prenamed	1499 shares
2) CAPITAL INTERNATIONAL, INC. prenamed	1 share
	1500 shares

The shares have all been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

The Corporation will issue registered certificates representing shares of the Corporation (or share confirmations).

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of October at 2.30 p.m. and for the first time in 2002. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least sixteen days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicised in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least 3 members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the shareholders.

The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation, and shall remain in office until the annual general meeting of shareholders in 2002 and until their successors are elected.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving THE CAPITAL GROUP COMPANIES, INC. or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors at its discretion.

The Corporation may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The general manager (if any) of the Corporation shall be the chief operating officer and chief executive officer of the Corporation and shall have full authority to act on behalf of the Corporation in all matters concerned with the daily management and affairs of the Corporation and with carrying out all acts in furtherance of the corporate policy and purpose.

Art. 17. The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors of the Corporation, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

Art. 18. The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The statutory auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation, and shall remain in office until the annual general meeting of shareholders in 2002 and until his successor is elected.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st day of July of each year and shall terminate on the last day of June of the next year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 30th day of June 2002.

Art. 20. From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in Luxembourg francs or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend fund into the currency of their payment.

The board of directors may resolve to pay interim dividends in accordance with applicable law.

Art. 21. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto, and the law of thirtieth March, nineteen hundred and eighty-eight concerning collective investment undertakings.

Valuation of the Corporate Capital

For the purpose of registration, the corporate capital is valued at six million eight hundred twenty-seven thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (6,827,250.- LUF).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately one hundred and eighty thousand Luxembourg francs (180,000.- LUF).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, have been observed.

General Meeting of Shareholders

The above-named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

First resolution

The Meeting elected as Directors:

- Mr N. Parker Simes, Executive Vice President, CAPITAL INTERNATIONAL K.K., Hibiya Kokusai Building 19F, 2-2-3, Uchisaiwai-cho, Chiyodaku, Tokyo 100-0011, Japan
- Mr Takeo Nakamura, Senior Vice President, CAPITAL INTERNATIONAL K.K., Hibiya Kokusai Building 19F, 2-2-3, Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0011, Japan
- Mr Clark Taber, Vice President, CAPITAL INTERNATIONAL K.K., Hibiya Kokusai Building 19F, 2-2-3, Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0011, Japan
- Mr Farhad Tavakoli, Vice President, Capital International S.A., 3 place des Bergues, 1201 Geneva
- Mr Jacques Elvinger, Lawyer, Elvinger, Hoss & Prussen, Luxembourg, 2 place Winston Churchill, Boîte Postale 425, L-2014 Luxembourg
- Ms Ida Levine, Senior Vice President, Capital International Limited, 25 Bedford Street, London WC2E 9HN, England.

Second resolution

The meeting elected as statutory auditor:

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Third resolution

The registered office of the company is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-2344 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., une société de droit de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 333, South Hope Street, Los Angeles, California, CA 90071-1447 Etats-Unis d'Amérique, représentée par Gaston Juncker, maître en droit, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration du 19 avril 2001.

2) CAPITAL INTERNATIONAL, INC. une société de droit de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 333 South Hope Street, Los Angeles, California, CA 90071-1447 Etats-Unis d'Amérique, représentée par Gaston Juncker, maître en droit demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration du 19 avril 2001.

La procuration prémentionnée, signée ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Art. 2. La société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion de CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND, un fonds commun de placement, et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce fonds.

La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte du Fonds et des propriétaires de parts du Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (150.000 USD), représenté par mille cinq cents actions (1.500) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (100 USD) par action.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., préqualifiée	1499 actions
2) CAPITAL INTERNATIONAL, INC., préqualifiée.	1 action
	1500 actions

Les actions ont toutes été libérées à cent pour cent (100%) par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

La Société émettra des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Lorsqu'un actionnaire désire vendre ou transférer tout ou partie de ses actions, il devra les offrir en premier lieu aux autres actionnaires à la valeur d'inventaire au jour de son offre, cette valeur étant à certifier par un expert-comptable à désigner par la société et l'offre étant à faire en proportion des participations de ces autres actionnaires. Au cas où un ou plusieurs actionnaires n'accepteraient pas cette première offre ou omettraient de l'accepter dans le délai d'un mois, leurs droits passeraient aux actionnaires qui l'ont acceptée en proportion de leurs participations telles qu'elles résulteraient de leur acceptation de la première offre. Les actions qui n'auront pas été acceptées dans un délai de deux mois pourront être vendues à des tiers dans le délai subséquent de trois mois, étant entendu toutefois que l'actionnaire offrant devra d'abord notifier aux autres actionnaires l'identité de l'éventuel acquéreur et que dans la quinzaine de cette notification, les actionnaires pourront exercer leur droit de préférence à la valeur d'inventaire selon les termes spécifiés ci-avant; étant en outre entendu que l'actionnaire offrant devra obtenir l'approbation par le Conseil d'Administration de la vente audit tiers acquéreur. Les actionnaires pourront se concerter et s'entendre sur des conditions de transfert autres que celles définies ci-dessus.

Aucun transfert pour cause de mort n'est opposable à la société sans que le bénéficiaire n'ait été approuvé par le Conseil d'Administration. Au cas où le Conseil d'Administration refuserait l'approbation, il devra soit acquérir les actions pour le compte de la société, soit désigner un ou plusieurs actionnaires qui les acquerront à la valeur d'inventaire dans les conditions ci-avant.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jeudi du mois d'octobre à 14.30 heures et pour la première fois en 2002. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, ou par télécopieur ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration ou le commissaire, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins seize jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels, n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2002 et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un administrateur-délégué, éventuellement des directeurs généraux adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie de circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec THE CAPITAL GROUP COMPANIES, INC. ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été

partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 16. Le directeur général de la Société (s'il est nommé) sera le chef d'exploitation et d'exécution de la Société et aura pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que l'accomplissement de son objet et la poursuite de l'orientation générale.

Art. 17. La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. Les opérations de la société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le premier commissaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2002 et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 19. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de juin de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social, qui commencera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le 30 juin 2002.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en francs luxembourgeois ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Le conseil d'administration peut décider du paiement d'acomptes sur dividendes sous réserve des dispositions légales.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente mars mil neuf cent quatre vingt-huit sur les organismes de placement collectif.

Estimation du capital social

A telles fins que de droit, le capital social qui précède est évalué à six millions huit cent vingt-sept mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (6.827.250,- LUF).

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de sa constitution s'élèvent à approximativement cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (180.000,- LUF).

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- M. N. Parker Simes, Senior vice President, Capital International K.K., Hibiya Kokusai Building 19F, 2-2-3, Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0011, Japon
- M. Takeo Nakamura, Senior Vice President, Capital International K.K., Hibiya Kokusai Building 19F, 2-2-3. Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100 0011, Japon
- M. Clark Taber, Vice President, Capital International K.K., Hibiya Kokusai Building 19F, 2-2-3. Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100 0011, Japon
- M. Farhad Tavakoli, Vice President, Capital International S.A., 3 place des Bergues, 1201 Genève
- M. Jacques Elvinger, Avocat, Elvinger, Hoss & Prussen, 2 place Winston Churchill, Boîte Postale 425, L-2014 Luxembourg
- Mme Ida Levine, Senior Vice President, Capital International Limited, 25 Bedford Street, London WC2E 9HN, Angleterre.

Deuxième résolution

L'assemblée a élu comme commissaire:

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 33, boulevard du Prince Henri, L-2344 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Juncker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 avril 2001, vol. 417, fol. 69, case 10. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 avril 2001.

E. Schroeder.

(26422/228/518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2001.

LIDL BELGIUM GMBH & CO. KG.

Gesellschaftssitz: D-74172 Neckarsulm.

H. R. Heilbronn A 3.539.

Niederlassung: L-4670 Differdingen, 170A, rue de Soleuvre.

H. R. Luxembourg B 52.309.

Gemäss einem Protokoll der Geschäftsleitung der LIDL BELGIUM GmbH & CO. KG wurde am 20. April 2001 beschlossen, die Geschäftsadresse der luxemburgischen Niederlassung der LIDL BELGIUM GmbH & CO. KG nach L-4670 Differdingen, 170A, rue de Soleuvre zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29208/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2001.

COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.105.

In the year two thousand, on the eighth of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company PEARL ASSURANCE PLC, a company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, England,

here represented by Ms Alessandra Bellardi-Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Peterborough, on September 28, 2000, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital of the company COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 29, 2000, then takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital from thirteen thousand Euros (13,000.-) up to fourteen thousand and fifty Euros (EUR 14,050.-) by the issue of twenty-one (21) shares, having a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

The new shares are subscribed by PEARL ASSURANCE PLC, previously named, here represented by Ms Alessandra Bellardi-Ricci, at the price of one thousand and eighty nine Euros and twenty-six cents (EUR 1,089.26).

The shares subscribed are paid up by a contribution in kind consisting of three thousand and five (3,005) shares of COMERCIAL INVERSORA CADIZ S.L., a company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at Paseo de la Castellana, 95, Planta 24, 28046 Madrid, Spain, representing 99,96% of the capital of the said company.

The total contribution consists in one thousand and fifty Euros (EUR 1,050.-) for the capital and thirty-nine Euros and twenty-six cents (EUR 39.26) for the issue premium.

The value of the contribution results from the balance sheet of COMERCIAL INVERSORA CADIZ SL as at September 8, 2000 that has been verified by KPMG MADRID.

The ownership of the contributed shares is certified by a law firm established in Madrid.

It results from a certificate issued by the contributor that the contributed shares are free of any pledge, lien or any other encumbrance and that they are freely transferable, the other existing shareholder PEARL (TURKEY) LIMITED having renounced to his legal right of first refusal. The renunciation of the second shareholder remains attached to the present deed.

Insofar as this contribution in kind consists in 99,96% of the shares of a company with registered office in the European Community, the company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first sentence of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is fixed at fourteen thousand and fifty Euros (EUR 14,050.-) represented by two hundred and eighty-one (281) shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.»

Estimation of costs

The parties estimate the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, at approximately 50,000.- LUF.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PEARL ASSURANCE PLC, une société de droit anglais et du Pays de Galles, ayant son siège social à Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, England,

ici représentée par Madame Alessandra Bellardi-Ricci, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Peterborough, le 28 septembre 2000.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la société COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 septembre 2000, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de treize mille Euros (EUR 13.000.-) jusqu'à quatorze mille et cinquante Euros (EUR 14.050.-) par l'émission de vingt et une (21) parts sociales d'une valeur de cinquante Euros (EUR 50.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par PEARL ASSURANCE PLC, prénommée, ici représentée par Madame Alessandra Bellardi-Ricci, au prix de mille quatre-vingt-neuf Euros vingt-six cents (EUR 1.089,26).

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport de trois mille et cinq (3.005) parts sociales de COMERCIAL INVERSORA CADIZ S.L., une société constituée et régie selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Paseo de la Castellana, 95, Planta 24, 28046 Madrid, Espagne, représentant 99,96% du capital de cette société.

L'apport total consiste en mille cinquante Euros (EUR 1.050,-) de capital et en trente-neuf Euros soixante-deux cents (EUR 39,62) de prime d'émission.

La valeur de l'apport résulte du bilan de COMERCIAL INVERSORA CADIZ SL au 8 septembre 2000 vérifié par KMPG MADRID.

La propriété des parts sociales apportées est certifiée par une attestation délivrée par un bureau d'avocats à Madrid.

Il résulte d'un certificat émis par l'apporteur que les actions apportées sont libres de tout gage, nantissement ou autre charge, qu'elles sont librement transférables, l'autre actionnaire PEARL (TURKEY) LIMITED ayant renoncé à son droit de préemption. La renonciation du second actionnaire restera annexée aux présentes.

L'apport en nature consistant en l'apport de 99,96% des titres d'une société ayant son siège dans un état membre de l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 en vue d'exempter l'apport susmentionné du droit d'apport.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, la première phrase de l'article 5 des statuts de la société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital est fixé à la somme de quatorze mille et cinquante Euros (EUR 14.050,-) représenté par deux cent quatre-vingt et une (281) parts sociales, d'une valeur de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 50.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bellardi-Ricci et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

F. Baden.

(66066/200/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.105.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

F. Baden.

(66067/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

A+P KIEFFER OMNITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.224.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2000

Les associés réunis en Assemblée Extraordinaire ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1. Nomination d'un gérant

Est nommé gérant: Monsieur Mil Kieffer, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg, à partir du 30 octobre 2000 en remplacement de Monsieur Pierre Kieffer sortant le 30 octobre 2000.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

HENSCHEN-HAAS

Réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66302/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

SOLEIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.345.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 15 novembre 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2000.

Signature.

(66255/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.106.

In the year two thousand, on the eighth of November.
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company PEARL ASSURANCE PLC, a company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, England,

here represented by Ms Alessandra Bellardi-Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Peterborough, on September 28, 2000, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital of the company COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 29, 2000, then takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital from thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) up to fourteen thousand and one hundred Euros (EUR 14,100.-) by the issue of twenty-two (22) shares, having a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

The new shares are subscribed by PEARL ASSURANCE PLC, previously named, here represented by Ms Alessandra Bellardi-Ricci, at the price of one thousand one hundred and ten Euros and seventy-seven cents (EUR 1,110.77).

The shares subscribed are paid up by a contribution in kind consisting of three thousand and five (3,005) shares of COMERCIAL INVERSORA MANREGALERY S.L., a company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at Paseo de la Castellana, 95, Planta 24, 28046 Madrid, Spain, representing 99,96% of the capital of the said company.

The total contribution consists in one thousand and one hundred Euros (EUR 1,100.-) for the capital and ten Euros and seventy-seven cents (EUR 10.77) for the issue premium.

The value of the contribution results from the balance sheet of COMERCIAL INVERSORA MANREGALERY SL as at September 8, 2000 that has been verified by KPMG MADRID.

The ownership of the contributed shares is certified by a law firm established in Madrid.

It results from a certificate issued by the contributor that the contributed shares are free of any pledge, lien or any other encumbrance and that they are freely transferable, the other existing shareholder PEARL (TURKEY) LIMITED having renounced to his legal right of first refusal. The renunciation of the second shareholder remains attached to the present deed.

Insofar as this contribution in kind consists in 99,96% of the shares of a company with registered office in the European Community, the company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first sentence of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is fixed at fourteen thousand and one hundred Euros (EUR 14,100.-) represented by two hundred and eighty-two (282) shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.»

Estimation of costs

The parties estimate the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, at approximately 50,000.- LUF.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PEARL ASSURANCE PLC, une société de droit anglais et du Pays de Galles, ayant son siège social à Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, England,

ici représentée par Madame Alessandra Bellardi-Ricci, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Peterborough, le 28 septembre 2000.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la société COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 septembre 2000, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de treize mille Euros (EUR 13.000,-) jusqu'à quatorze mille et cent Euros (EUR 14.100,-) par l'émission de vingt-deux (22) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par PEARL ASSURANCE PLC, prénommée, ici représentée par Madame Alessandra Bellardi-Ricci, au prix de mille cent dix Euros et soixante dix-sept cents (EUR 1.110,77).

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport de trois mille et cinq (3.005) parts sociales de COMERCIAL INVERSORA MANREGALERY S.L., une société constituée et régie selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Paseo de la Castellana, 95, Planta 24, 28046 Madrid, Espagne, représentant 99,96% du capital de cette société.

L'apport total consiste en mille cent Euros (EUR 1.100,-) de capital et en dix Euros et soixante dix-sept cents (EUR 10,77) de prime d'émission.

La valeur de l'apport résulte du bilan de COMERCIAL INVERSORA MANREGALERY SL au 8 septembre 2000 vérifié par KMPG MADRID.

La propriété des parts sociales apportées est certifiée par une attestation délivrée par un bureau d'avocats à Madrid.

Il résulte d'un certificat émis par l'apporteur que les actions apportées sont libres de tout gage, nantissement ou autre charge, qu'elles sont librement transférables, l'autre actionnaire PEARL (TURKEY) LIMITED ayant renoncé à son droit de préemption. La renonciation du second actionnaire restera annexée aux présentes.

L'apport en nature consistant en l'apport de 99,96% des titres d'une société ayant son siège dans un état membre de l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 en vue d'exempter l'apport susmentionné du droit d'apport.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, la première phrase de l'article 5 des statuts de la société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital est fixé à la somme de quatorze mille et cent Euros (EUR 14.100,-) représenté par deux cent quatre-vingt-deux (282) parts sociales, d'une valeur de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 50.000.- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bellardi-Ricci et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

F. Baden.

(66068/200/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

F. Baden.

(66069/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.107.

In the year two thousand, on the eighth of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company PEARL ASSURANCE PLC, a company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, England,

here represented by Ms Alessandra Bellardi-Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Peterborough, on September 28, 2000, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital of the company COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 29, 2000, then takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital from thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) up to fourteen thousand and fifty Euros (EUR 14,050.-) by the issue of twenty-one (21) shares, having a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

The new shares are subscribed by PEARL ASSURANCE PLC, previously named, here represented by Ms Alessandra Bellardi-Ricci, at the price of one thousand and eighty-two Euros and eighty-nine cents (EUR 1,082.89).

The shares subscribed are paid up by a contribution in kind consisting of three thousand and five (3,005) shares of COMERCIAL INVERSORA TERRAGALERY S.L., a company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at Paseo de la Castellana, 95, Planta 24, 28046 Madrid, Spain, representing 99,96% of the capital of the said company.

The total contribution consists in one thousand and fifty Euros (EUR 1,050.-) for the capital and thirty-two Euros and eighty-nine cents (EUR 32.89) for the issue premium.

The value of the contribution results from the balance sheet of COMERCIAL INVERSORA TERRAGALERY SL as at September 8, 2000 that has been verified by KPMG MADRID.

The ownership of the contributed shares is certified by a law firm established in Madrid.

It results from a certificate issued by the contributor that the contributed shares are free of any pledge, lien or any other encumbrance and that they are freely transferable, the other existing shareholder PEARL (TURKEY) LIMITED having renounced to his legal right of first refusal. The renunciation of the second shareholder remains attached to the present deed.

Insofar as this contribution in kind consists in 99,96% of the shares of a company with registered office in the European Community, the company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first sentence of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is fixed at fourteen thousand and fifty Euros (EUR 14,050.-) represented by two hundred and eighty-one (281) shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.»

Estimation of costs

The parties estimate the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, at approximately 50,000.- LUF.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PEARL ASSURANCE PLC, une société de droit anglais et du Pays de Galles, ayant son siège social à Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, England,

ici représentée par Madame Alessandra Bellardi-Ricci, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Peterborough, le 28 septembre 2000. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la société COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALLERY, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 septembre 2000, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de treize mille Euros (EUR 13.000,-) jusqu'à quatorze mille et cinquante Euros (EUR 14.050,-) par l'émission de vingt et une (21) parts sociales d'une valeur de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par PEARL ASSURANCE PLC, prénommée, ici représentée par Madame Alessandra Bellardi-Ricci, au prix de mille quatre-vingt-deux Euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 1.082,89).

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport de trois mille et cinq (3.005) parts sociales de COMERCIAL INVERSORA TERRAGALLERY S.L., une société constituée et régie selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Paseo de la Castellana, 95, Planta 24, 28046 Madrid, Espagne, représentant 99,96% du capital de cette société.

L'apport total consiste en mille cinquante Euros (EUR 1.050,-) de capital et en trente-deux euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 32,89,-) de prime d'émission.

La valeur de l'apport résulte du bilan de COMERCIAL INVERSORA TERRAGALLERY SL au 8 septembre 2000 vérifié par KMPG MADRID.

La propriété des parts sociales apportées est certifiée par une attestation délivrée par un bureau d'avocats à Madrid.

Il résulte d'un certificat émis par l'apporteur que les actions apportées sont libres de tout gage, nantissement ou autre charge, qu'elles sont librement transférables, l'autre actionnaire PEARL (TURKEY) LIMITED ayant renoncé à son droit de préemption. La renonciation du second actionnaire restera annexée aux présentes.

L'apport en nature consistant en l'apport de 99,96% des titres d'une société ayant son siège dans un état membre de l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 en vue d'exempter l'apport susmentionné du droit d'apport.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, la première phrase de l'article 5 des statuts de la société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital est fixé à la somme de quatorze mille cinquante Euros (EUR 14.050,-) représenté par deux cent quatre-vingt-une (281) parts sociales, d'une valeur de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 50.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bellardi-Ricci et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

F. Baden.

(66070/200/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

F. Baden.

(66071/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 4.473.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Signature.

(66256/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

SOLUDEC DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 61.372.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Signature.

(66257/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

J.P.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, route de Mondorf.

STATUTS

L'an deux mille, le treize novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Paul Gille, boucher, demeurant à L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter;
- 2.- Monsieur Gilbert Cremonese, boucher, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 4, rue Raymond Poincaré, ici représenté par Monsieur Jean-Paul Gille, prénommé, en vertu d'une procuration annexée.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de J.P.G., S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la restauration rapide avec pizzeria et débit de boissons alcooliques et non alcooliques. Elle a également pour objet la vente de tous produits alimentaires.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le siège social est établi à Frisange.

Art. 4. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2000.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Jean-Paul Gille, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales	490
2.- Monsieur Gilbert Cremonese, préqualifié, dix parts sociales	10
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente mille francs (30.000,-).

Décisions

Les statuts de la société ainsi arrêtés, les comparants, présents ou représentés, prennent les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant unique de la société: Monsieur Jean-Paul Gille, préqualifié.
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-5750 Frisange, route de Mondorf.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Gille, Kesslerer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2000, vol. 864, fol. 30, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2000.

F. Kesslerer.

(66287/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

STAR OF BETHLEHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 58.749.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

(66260/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

SUBTITLING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 34.381.

Notification du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société SUBTITLING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., du 31 août 2000, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cette modification prendra effet en date du 1^{er} septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUBTITLING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66261/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

TAOR, TECHNOLOGY AUDIO ORGANISATION RESEARCH.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.875.

La société LUX-AUDIT S.A. ayant son siège social à 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la société susvisée avec effet rétroactif au 14 juillet 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 7, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66263/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

WESTBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.768.

Notification du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société WESTBRA S.A., du 25 juillet 2000, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cette modification prendra effet en date du 1^{er} septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTBRA S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66273/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2000.

EUROTRUST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 23.090.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à la date du 17 novembre 2000, que
- en application de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'article 7 des statuts, l'Assemblée a autorisé la délégation des pouvoirs de gestion journalière à un Administrateur et a donné mandat au Conseil d'Administration aux fins de la mise en oeuvre de cette délégation de pouvoirs.

- le nombre des Administrateurs a été augmenté de quatre à cinq.
 - Monsieur Claude Schmit, demeurant à L-Senningerberg a été nommé nouvel Administrateur.
- Dorénavant, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:
- M. Marc Jones, demeurant à Luxembourg, administrateur.
 - M. Norbert Von Kunitzki, demeurant à Luxembourg, administrateur.
 - M. Roland Michel, demeurant à Luxembourg, administrateur.
 - M. Claude Schmit, demeurant à L-Senningerberg, administrateur.
 - M. Mario Di Stefano, demeurant à L-Mondorf-les-Bains, administrateur.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66418/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

VALIAS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 58.054.

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALIAS S.A., ayant son siège social à L-7625 Larochette, 6, rue Scheerbach, R. C. Luxembourg section B numéro 58.054, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 261 du 29 mai 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Suppression de la valeur nominale des actions.
2. - Conversion du capital social de NLG en EUR.
3. - Réduction de capital d'un montant adéquat en euro en vue de ramener le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 136.000,- EUR.
4. - Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 136.000,- EUR soit représenté par 136 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR, chacune entièrement libérée.
5. - Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts.
6. - Transfert du siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trente (30) actions représentant le capital social de trois cent mille florins néerlandais (300.000,- NLG).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à trois cent mille florins néerlandais (300.000,- NLG), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 2,20371 NLG=1,- EUR, en cent trente-six mille cent trente-quatre virgule zéro six euros (136.134,06 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent trente-quatre virgule zéro six (134,06 EUR), pour le réduire de son montant actuel de cent trente-six mille cent trente-quatre virgule zéro six euros (136.134,06 EUR) à cent trente-six mille euros (136.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par transfert du montant de cent trente-quatre virgule zéro six (134,06 EUR) à un compte de réserve.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les trente (30) actions existantes sans expression de valeur nominale par cent trente-six (136) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à cent trente-six mille euros (136.000,- EUR), divisé en cent trente-six (136) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la réduction de capital social est évalué à la somme de 5.407,97 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Seen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2000, vol. 511, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler.

(66698/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

VALIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 58.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler.

(66699/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

EWEN VICTOR & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Helmdange, 183, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 7.157.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EWEN VICTOR & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(66420/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

MAESCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 62.521.

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAESCH HOLDING S.A., ayant son siège social à L-7625 Larochette, 10, rue de Medernach, R. C. Luxembourg section B numéro 62.521 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 240 du 14 avril 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Suppression de la valeur nominale des actions.
2. - Conversion du capital social de NLG en EUR.
3. - Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 235.000,-EUR, sans création d'actions nouvelles.
4. - Libération intégrale.
5. - Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 235.000,- EUR soit représenté par 235 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR, chacune entièrement libérée.
6. - Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts.
7. - Transfert du siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois cents (300) actions représentant le capital social de trois cent mille florins néerlandais (300.000,- NLG).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à trois cent mille florins néerlandais (300.000,- NLG), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 2,20371 NLG=1,- EUR, en cent trente-six mille cent trente-quatre virgule zéro six Euros (136.134,06 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-cinq virgule quatre-vingt-quatorze Euros (98.865,94 EUR), pour le porter de son montant actuel de cent trente-six mille cent trente-quatre virgule zéro six Euros (136.134,06 EUR) à deux cent trente-cinq mille Euros (235.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société, par incorporation au capital de résultats reportés et de réserves disponibles à concurrence de quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-cinq virgule quatre-vingt-quatorze Euros (98.865,94 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits résultats reportés et réserves disponibles a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les trois cents (300) actions existantes sans expression de valeur nominale par deux cent trente-cinq (235) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à deux cent trente-cinq mille Euros (235.000,- EUR), représenté par deux cent trente-cinq (235) actions de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de 3.988.242,13 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Seen, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2000, vol. 511, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler.

(66537/231/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

MAESCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 62.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler.

(66538/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

E.C. PHARMA (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 54.229.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 16 novembre 2000 a accepté la démission de deux administrateurs, M. Jean Hoffmann et Mme Nicole Thommes. Elle a appelé aux fonctions d'administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, domiciliée professionnellement au 23, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'assemblée a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 6 mars 1996 et a nommé en son remplacement M. Michele Romerio, comptable, demeurant à CH-Carabella, CH-6582 Pianezzo.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66394/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

THE TRIPLE-R-COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 56.750.

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE TRIPLE-R-COMPANY S.A., ayant son siège social à L-7625 Larochette, 6, rue Scheerbach, R. C. Luxembourg section B numéro 56.750, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 19 du 20 janvier 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Suppression de la valeur nominale des actions.
2. - Conversion du capital social de NLG en EUR.
3. - Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 145.000,- EUR sans création d'actions nouvelles.
4. - Libération intégrale.
5. - Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 145.000,- EUR soit représenté par 145 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR, chacune entièrement libérée.
6. - Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts.
7. - Transfert du siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent cinquante (150) actions représentant le capital social de cent cinquante mille florins néerlandais (150.000,- NLG).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à cent cinquante mille florins néerlandais (150.000,- NLG), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 2,20371 NLG=1,- EUR, en soixante-huit mille soixante-sept virgule zéro trois euros (68.067,03 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-seize mille neuf cent trente-deux virgule quatre-vingt-dix-sept euros (76.932,97 EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante-huit mille soixante-sept virgule zéro trois euros (68.067,03 EUR) à cent quarante-cinq mille euros (145.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société, par incorporation au capital de résultats reportés et de réserves disponibles à concurrence de soixante-seize mille neuf cent trente-deux virgule quatre-vingt-dix-sept euros (76.932,97 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits résultats reportés et réserves disponibles a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent cinquante (150) actions existantes sans expression de valeur nominale par cent quarante-cinq (145) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3 (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à cent quarante-cinq mille euros (145.000,- EUR), représenté par cent quarante-cinq (145) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de 3.103.468,32 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Seen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2000, vol. 511, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler.

(66681/231/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

THE TRIPLE-R-COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 56.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2000.

J. Seckler.

(66682/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bridel, 21, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 61.488.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 13 octobre 2000

1. La démission de M. Serge Thill, consultant, comme administrateur-délégué de la société, est acceptée. M. Thill continuera à assumer ses fonctions d'administrateur.

2. M. Wim Bonte, conseiller juridique, demeurant à Astene (Belgique) est nommé directeur général de la société. M. Bonte est investi des pouvoirs de signature individuelle pour toutes les opérations de gestion journalière.

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66417/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

EUROPEAN AND INTERNATIONAL TRADERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 64.500.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire, à la date du 25 octobre 2000

- L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes, la société EUROPEAN AUDITING S.A., et lui a accordé décharge pleine et entière de sa mission accomplie jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société EUROTRUST S.A., avec siège social au 33, allée Scheffer, Luxembourg.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66416/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

EUROCOMPTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 37.263.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à la date du 17 novembre 2000, actant la démission de M. Mario Di Stefano de son poste d'Administrateur, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- M. Andreas Fellmann, demeurant à Grevenmacher, administrateur.
- M. Claude Schmit, demeurant à Senningerberg, administrateur.
- M. Gustave Vogel, demeurant à Bettembourg, administrateur.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66413/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

DE LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 9.046.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

DE LUXE HOLDING S.A.

Signature

(66383/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

DE LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 9.046.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2000

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes et de l'administrateur-délégué étant venus à échéance, Messieurs Patrick Zurstrassen, Eric Herremans et Norbert Schmitz, sont réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans. Monsieur Norbert Schmitz est réélu en tant qu'Administrateur-délégué pour une nouvelle durée de 6 ans. PricewaterhouseCoopers est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de 6 ans.

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 50.000.000,- est converti à EUR 1.239.467,62 puis augmenté par prélèvement sur le résultat reporté à EUR 1.250.000,-, représenté par 50.000 actions d'une valeur de EUR 25,- chacune. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Pour la société

DE LUXE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66384/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

NOUVELLE ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8089 Bertrange, 7, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 46.478.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOUVELLE ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(66410/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

EP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 55.078.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(66402/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

ENVIRONMENTAL IMPLEMENTATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 68.634.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 16 novembre 2000, a accepté la démission de deux administrateurs, Mme Andrea Dany et Mme Nicole Thommes. Elle a appelé aux fonctions d'administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, domiciliée professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour. En outre, le siège social a été transféré au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66401/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2000.

LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 7.635.

Notice is hereby given to the Shareholders of the LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO - Smaller Companies Fund that the Board of Directors of the Company has accepted the merger proposal of the LLOYDS AMERICAS ASSET MANAGEMENT SICAV - US Small Cap Equity Fund into the Smaller Companies Fund with effect from 29th June 2001 and consequently, has decided to bring the following amendments in the LIP-Smaller Companies Fund which will take effect on the same date of 29th June 2001:

The Fund will change its name from LIP - Smaller Companies Fund into LIP - US Small Cap Equity Fund with the following investment policy:

«The United States Small Cap Equity Fund is invested principally in equity securities of small and medium-sized companies that are in the early stages of their life cycles and which have demonstrated or have the potential for above average capital growth. The investment objective is long-term capital appreciation and the Fund is intended for investors willing to accept above average market risk.

The Fund will invest at least two thirds of the value of its total net assets in emerging growth companies based in the United States that are of small to medium size and in securities believed by the Company to be undervalued and which are considered to offer unusual opportunities for capital growth.

Although the Fund's portfolio may consist primarily of common stocks, it may invest in securities convertible into common stocks and non-convertible preferred shares.

The Fund may invest in securities of foreign issuers in accordance with its investment objectives and policies. However, the Fund will limit its investment in non-US securities that are both denominated in foreign currency and not publicly traded in the United States to no more than 25% of the value of its total net assets.

The Fund may also invest in large companies that may offer strong capital appreciation and in investment-grade fixed-income securities that is, securities rated within the four highest grades assigned by Moody's Investors Service, Inc. or Standard & Poor's Corporation or money market securities. Money market securities will only be purchased if they have been given one of two ratings by a major service, or if unrated are of comparable quality as determined by the Company.

The Fund may enter into transactions for the purpose of hedging risks connected to the evolution of stock markets and currency risks to the extent described in the Investment Restrictions. The Fund may also enter into options and futures transactions and may make substantial use or repurchase agreement as described in the Common Policy and Investment Restrictions for efficient portfolio management.

Risk Considerations and Others Factors

The Small Cap Equity Fund engages in a business involving special considerations and risks, including those discussed below. There can be no assurance that the Fund's investment objectives will be achieved or that there will be any return of capital and investment results may vary substantially on a monthly, quarterly or annual basis. An investment in the Fund does not represent a complete investment program.

Investments in foreign securities involve risks caused by fluctuations in the value of the currencies in which they are denominated, the risk of adverse political and economic developments and, with respect to certain countries, the possibility of expropriation, nationalization or confiscatory taxation or limitations on the removal of funds or other assets of the Fund. The economies of some countries may differ favorably or unfavorably from each other. Securities of some foreign companies in less developed countries may be less liquid and more volatile than securities of comparable companies from developed nations. There also may be less publicly available information about some issuers. Changes in foreign currency exchange rates may affect the value of securities denominated or quoted in currencies other than the US Dollar.

Shareholders should also be aware that the possibility for the Fund to enter into options, futures, repurchase agreements and other derivatives for the purpose of efficient portfolio management may entail risks of losses for the Fund.

Investment in the Fund should be regarded as suitable only for investors who understand the risks involved. Prospective investors should satisfy themselves about the risks, taking independent advice, as they deem appropriate, before proceeding with an investment.

As from the date of the merger on 29th June 2001, all outstanding bearer shares of LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO - Smaller Companies Fund acquire all the rights pertaining to shares of LLOYD TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO - US Small Cap Equity Fund, and shall remain opposable to the Company as well as to third parties, until such time as they are redeemed or converted into registered form in the books of the Company (with or without a share certificate). The conversion of bearer shares into registered shares is not compulsory, but shall be effected free of charge upon forwarding of the shares and corresponding coupons, together with a written request, to the Manager of the Company.

Management fee: max. 3.0% p.a.

Reference currency: USD

Investment Adviser:

PALADIN INVESTMENT ASSOCIATES, LLC

The Investment Adviser will be delegated with the day-to-day management of the investments of the assets of the Funds subject to the control of the Manager.»

- The other characteristics will be as follows:

- Distribution policy: income capitalisation (unchanged)
- Management fee: maximum 3.0% p.a. - applied 2.75% (previously 2.0%)
- Subscription fee: 4.25% (unchanged)
- Redemption fee: Nil (unchanged)

- The price and net asset value per share of the Fund will not be affected by the merger.

Should you not agree with these modifications, we would like to remind you that the other 18 Funds within the LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO still remain available and that you can switch free of charge into these Funds. Alternatively, you may also ask for the redemption of your shares, in accordance with the terms of the Prospectus, free of charge. Your instructions to this effect should be forwarded to the Manager of the SICAV, LLOYDS TSB BANK PLC, 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg to arrive no later than 4.00 p.m. (Luxembourg time) on the 28th June 2001.

(02681/755/79)

The Board of Directors.

CORDIUS INDEX S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.
SICAV de droit belge - catégorie O.P.C.V.M.
 Siège social: B-1000 Bruxelles, 6, avenue Livingstone.
 R. C. Bruxelles B 610.087.

—
 L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra le vendredi 15 juin 2001 à 11.00 heures au siège social de la Société, 6, avenue Livingstone à B-1000 Bruxelles, afin de délibérer des points suivants à l'ordre du jour et de voter:

Ordre du jour:

- 1) Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des comptes annuels par compartiment.
 Proposition de décision: l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice au 31 mars 2001.
- 3) Affectation des résultats de l'exercice 2000/2001.
 Proposition de décision: l'Assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration d'affecter au capital de chaque compartiment le résultat de l'exercice au 31 mars 2001.
- 4) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
 Proposition de décision: l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'accomplissement de leur mandat au 31 mars 2001.
- 5) Renouvellement du mandat des Administrateurs pour un terme d'un an.
 Proposition de décision: l'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs pour un terme d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2002.
- 6) Divers.

Pour être admis ou se faire représenter à l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur le 8 juin 2001 au plus tard, soit au Siège Social de la Société, soit aux guichets des Banques suivantes:

en Belgique:	BANQUE ARTESIA S.A. et BANQUE BACOB N.V.
au Grand-Duché de Luxembourg:	ARTESIA BANK LUXEMBOURG S.A.
aux Pays-Bas:	BANQUE ARTESIA NEDERLAND N.V.
en France:	BANQUE VERNES ARTESIA S.A.

où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les décisions de l'Assemblée Générale seront prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée, à la majorité des voix; chaque action confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital représenté, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

(02676/000/37)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
 R. C. Luxembourg B 8.833.

—
 ERRATUM TO THE DIVIDEND NOTICE PUBLISHED ON APRIL 13, 2001

At the Annual General Meeting held on March 27, 2001, it was decided to pay a dividend to the shareholders of record on March 28, 2001. The ex-dividend date is March 28, 2001 and not April 11, 2001 as previously published.

Payment will be made by the Paying Agent: CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.
 5, rue Plaetis
 L-2338 Luxembourg

(02704/755/12)

LABMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
 R. C. Luxembourg B 42.028.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juin 2001 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2000.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (02341/502/16)

EDELWHITE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.402.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 juin 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02269/534/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERVAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.661.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 juin 2001 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02270/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SICAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.145.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 juin 2001 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02271/534/15)

Le Conseil d'Administration.

MARITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.331.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juin 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2000.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (02342/502/16)

I.A.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 38.179.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juin 2001 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2000.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (02343/502/16)

IFONAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 40.023.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juin 2001 à 8.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2000.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (02344/502/16)

NOVOMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.648.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2001 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02404/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ERDMANN TRUST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.604.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02445/657/15)

INDUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 59.679.

Conformément à l'article 9 des statuts,

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de la société se tiendra le jeudi 7 juin 2001 à 12.00 heures. L'assemblée statuera sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2000.
4. Adaptation du capital et des statuts de la société à l'Euro.
5. Divers.

Les actionnaires désirant assister à la présente assemblée sont tenus de déposer leurs actions au siège social de la société au plus tard pour le jeudi 31 mai 2001.

I (02453/000/17)

ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.406.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2001 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. conversion du capital social en euros;
- f. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- g. divers.

I (02469/045/17)

Le Conseil d'Administration.

SOVIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.431.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2001 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. conversion du capital social en euros;
- f. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- g. divers.

I (02470/045/17)

*Le Conseil d'Administration.***BLUE VALLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.332.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (02476/005/15)

*Le Conseil d'Administration.***B. MONTALSAINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.188.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2001 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02633/696/17)

*Le Conseil d'Administration.***BGP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 238, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.588.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme BGP S.A., prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de ladite société anonyme qui se tiendra le mercredi 6 juin 2001 à 16.00 heures à L-8077 Bertrange, 238, rue de Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2000
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2000
4. quitus aux administrateurs
5. quitus au commissaire aux comptes
6. décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. pouvoirs à donner
8. questions diverses.

I (02682/000/20)

Le Conseil d'Administration.

IMMO AQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Aspelt, 7, Dankebour.
R. C. Luxembourg B 56.745.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2001 à 10.00 heures au siège social à Aspelt, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02634/696/15)

Le Conseil d'Administration.

COGEP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 juin 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (02643/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

MASAI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.859.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 12 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société;
- Nominations statutaires;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de convertir le capital social de la société de LUF en EURO dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02705/755/20)

Le Conseil d'Administration.

SOCEURFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.537.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 14 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02706/755/17)

Le Conseil d'Administration.

LAMAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 63.180.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra à Luxembourg, le 11 juin 2001 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à l'exercice sous revue.
4. Démission et nomination de deux administrateurs.
5. Divers.

I (02734/029/15)

Le Conseil d'Administration.

GENERALE FRIGORIFIQUE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 50.646.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2001 à 18.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- conversion du capital en euros dans les limites de la loi du 10 décembre 1998;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02760/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SOCOFIGEST INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 72.043.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 7 juin 2001 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
2. approbation du rapport de gestion du Commissaire aux Comptes;
3. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. divers.

I (02778/000/14)

Le Conseil d'Administration.

FINER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.858.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01418/534/16)

Le Conseil d'Administration.

DESERET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.206.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2001* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (01889/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

DESERET ADVENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.626.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2001* à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (01890/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

EURINVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.025.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mai 2001* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 28 février 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (01918/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ALMASA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01919/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 9.821.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01920/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY FUNDS II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 76.939.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

of FIDELITY FUNDS II («the Fund») will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on Thursday 31 May 2001 at 12.00 noon local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 31st January 2001.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 31st January 2001.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the financial year ended 31st January 2001.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election of ten (10) Directors, specifically the re-election of the following ten (10) present Directors: Messrs. Edward C. Johnson 3d, Barry R.J. Bateman, Jean Hamilius, Glen R. Moreno, Helmert Frans van den Hoven, Frank Mutch, Dr David J. Saul, Sir Charles A. Fraser, Dr Arno Morenz and FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., as Corporate Director
6. Approval of the payment of Directors' fees for the year ended 31st January 2002.
7. Election of the Auditors, specifically the election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l, Luxembourg.
8. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3 %) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund on 29th May 2001 by 12.00 noon (Luxembourg time) at the latest.

Dated: 4 April 2001.

II (02122/584/31)

By order of the Board of Directors.

UNIREC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mai 2001 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01921/795/15)

Le Conseil d'Administration.

NOCH MAL EINS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 78.404.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 mai 2001 à 10.15 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers

II (01928/806/15)

Le Conseil d'Administration.

TRAMACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.615.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 5 juin 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

II (01930/550/19)

Le Conseil d'Administration.

COGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.342.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1^{er} juin 2001 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02254/534/15)

*Le Conseil d'Administration.***FINANCIERE 07, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 71.449.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1^{er} juin 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02255/534/15)

*Le Conseil d'Administration.***PLACINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.349.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1^{er} juin 2001 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02256/534/15)

*Le Conseil d'Administration.***INTERNATIONAL PROPERTY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.588.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 31 May 2001 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the annual accounts at 31 December 2000 and the appropriation of results.
3. Proposal to the shareholders to distribute a dividend relative to the financial year ended 31 December 2000.
4. Proposal to the shareholders to grant discharge to the Directors and the Auditor for the exercise of their mandates during the financial year ended 31 December 2000.
5. Proposal to the shareholders to re-elect the auditor for a term of one year.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Holders of bearer shares must, in order to attend the meeting, deposit their shares at the registered office of the Company until 23 May 2001. Proxy forms are available for shareholders unable to attend the meeting

II (02485/755/24)

By order of the Board of Directors.

SUN ICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 75.013.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1^{er} juin 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02257/534/16)

Le Conseil d'Administration.

ALTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 32.957.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2001 à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

II (02327/806/16)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMPART, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.846.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mardi 5 juin 2001 à 11.00 heures au siège social de la société, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture des «Rapport de gestion» et «Rapport consolidé de gestion» de l'exercice 2000;
2. Lecture des rapports du réviseur d'entreprises;
3. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2000;
4. Affectation du bénéfice;
5. Décharge aux administrateurs;
6. Désignation du réviseur d'entreprises;
7. Indemnités des administrateurs;
8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions;
9. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour le jeudi, 31 mai 2001 au plus tard, auprès de la DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées le vendredi 1^{er} juin 2001 au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

F. Tesch

Président

II (02388/000/28)

NOVOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 68.422.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le *1^{er} juin 2001* à 14.00 heures au siège de la Société, 9, rue de St. Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et des comptes de résultats au 31 décembre 2000
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé
4. Nominations statutaires
5. Divers

Pour le Conseil d'Administration

N. Theisen

Administrateur-délégué

II (02346/000/20)

SOCIETE DE FINANCEMENT DE LA ROUTE TAHOUA-ARLIT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.879.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi *31 mai 2001* à 11.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02362/755/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 46.698.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on *May 29, 2001* at 2.00 p.m. to consider the following resolutions:

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the accounts at 31st December 2000.
2. To approve the accounts for the year ended 31st December 2000.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2000.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2000.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.
7. To determine the Directors fees.
8. Miscellaneous.

Proxy forms are available upon request at the registered office. Proxy forms duly completed should be sent to the registered office of the company to arrive no later than *May 25, 2001* at 5.00 p.m.

May 12, 2001.

II (02486/267/26)

The Board of Directors.

L.H.F. S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.052.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 31 mai 2001 à 11.31 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02363/755/16)

Le Conseil d'Administration.

BRITISH FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.334.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 31 mai 2001 à 9.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02364/755/18)

Le Conseil d'Administration.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 29, 2001 at 4.00 p.m. to consider the following resolutions:

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the consolidated and parent company accounts at 31st December 2000.
2. To approve the consolidated and parent company accounts for the year ended 31st December 2000.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2000.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2000.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.
7. To determine the Directors fees.
8. Miscellaneous.

Proxy forms are available upon request at the registered office. Proxy forms duly completed should be sent to the registered office of the company to arrive no later than May 25, 2001 at 5.00 p.m.

May 12, 2001.

II (02487/267/26)

The Board of Directors.

METALS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.778.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1^{er} juin 2001* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02365/506/16)

Le Conseil d'Administration.

STERN DEVELOPMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.626.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *31 mai 2001* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (02468/534/15)

Le Conseil d'Administration.

TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.694.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi *1^{er} juin 2001* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour entreprendre les démarches en vue de la conversion du capital de la société de LUF en EURO dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02480/755/20)

Le Conseil d'Administration.

EUFICO, EUROPEAN FINANCIAL COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.412.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi *1^{er} juin 2001* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour entreprendre les démarches en vue de la conversion du capital de la société de LUF en EURO dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02481/755/20)

Le Conseil d'Administration.

METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.790.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of METRO INTERNATIONAL S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on *May 29, 2001* at 5.30 p.m. to consider the following resolutions:

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the consolidated and parent company accounts at 31st December 2000.
2. To approve the consolidated and parent company accounts for the year ended 31st December 2000.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2000.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2000.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.
7. To determine the Directors fees.
8. Miscellaneous.

Proxy forms are available upon request at the registered office. Proxy forms duly completed should be sent to the registered office of the company to arrive no later than *May 25, 2001* at 5.00 p.m.

May 12, 2001.

II (02488/267/25)

The Board of Directors.

LSP, LIGHT SHADOW PRODUCTION, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 69.824.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du *29 mai 2001* à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion et du commissaire.
2. Approbation des comptes et affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
4. Démission des administrateurs et commissaire.
5. Nomination des administrateurs et commissaire.
6. Divers.

II (02576/000/16)